

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉS DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

②

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SARL 3B MOTORS

Néant ☐ *

Exercice N clos le

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

31 12 2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	1 478 554	
	{	Biens		215		214		
		Services *		217		218	26 650	
	Production vendue							
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	4	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	1 505 209	
						234	1 486 050	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					236	(81 000)	
	Variation de stocks (marchandises) *					238		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					240		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	47 217	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *			243	602	244	3 337	
	Rémunérations du personnel *					250	31 367	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	3 217	
	Dotations aux amortissements *					254	19 350	
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI					255		
	Dotations aux provisions					256		
	{	Autres charges			259		262	1
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	1 509 538
						270	(4 329)	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3B MOTORS		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		4 ALLEE JEAN MONNET		77090 COLLEGIEN			
SIRET		8 4 0 2 2 0 8 0 0 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le 31 12 2023			
ACTIF				Brut Amortissements - Provisions Net			
				1 2 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	38 007	030	31 826	6 181	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	38 007	048	31 826	6 181	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	124 916	062		124 916
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	53 960	070		53 960
		Autres * (3)	072	2 160	074		2 160
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	4 156	086		4 156	
	Charges constatées d'avance *	092	4 197	094		4 197	
	Total II	096	189 389	098		189 389	
	Total général (I + II)	110	227 395	112	31 826	195 569	
PASSIF				Exercice N NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		10 000		
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126		268		
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132			
	Report à nouveau		134		(198 551)		
	Résultat de l'exercice		136		3 077		
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
Total I	142		(185 205)				
Provisions pour risques et charges				Total II 154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		294 466		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		13		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	5 110	172	10 300		
	Comptes courants d'associés		173		803		
	Autres dettes		175		75 192		
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III	176		380 774			
Total général (I + II + III)				180	195 569		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3B MOTORS
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 10 000 €
Siège social : 4 Allée Jean Monnet
77090 COLEGIEN

R.C.S. MEAUX : 840 220 800

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 12 heures,

Les associés de la Société **3B MOTORS** Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, dont le **siège social est 4 Allée Jean Monnet – 77090 Collégien**, se sont réunis audit siège en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance en date du 10 juin 2024.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Cette feuille de présence certifiée sincère et véritable par la gérance permet de constater que sont présents ou représentés :

AUBERT Groupe	détenant	9 999 parts
Représentée par son gérant Mr A. BARANGER		
Mr Aubert BARANGER	détenant	1 part

Total des parts représentées		10 000 parts

Sur un total de dix mille (10 000) parts composant le capital social.

M. Aubert BARANGER préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation,
- La feuille de présence,
- Le rapport de gestion de la gérance,
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code du commerce de la loi du 24 juillet 1966,
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés non-gérants et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code du commerce de la loi du 24 juillet 1966,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion de la gérance,
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code du commerce de la loi du 24 juillet 1966.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 3 077.17 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui s'élève à 3 077.17 € de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau la somme de 3 077.17 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend également acte des divers échanges de prestations et/ou de marchandises intervenues à des conditions courantes et normales entre des sociétés ayant un lien entre elles et les approuve purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

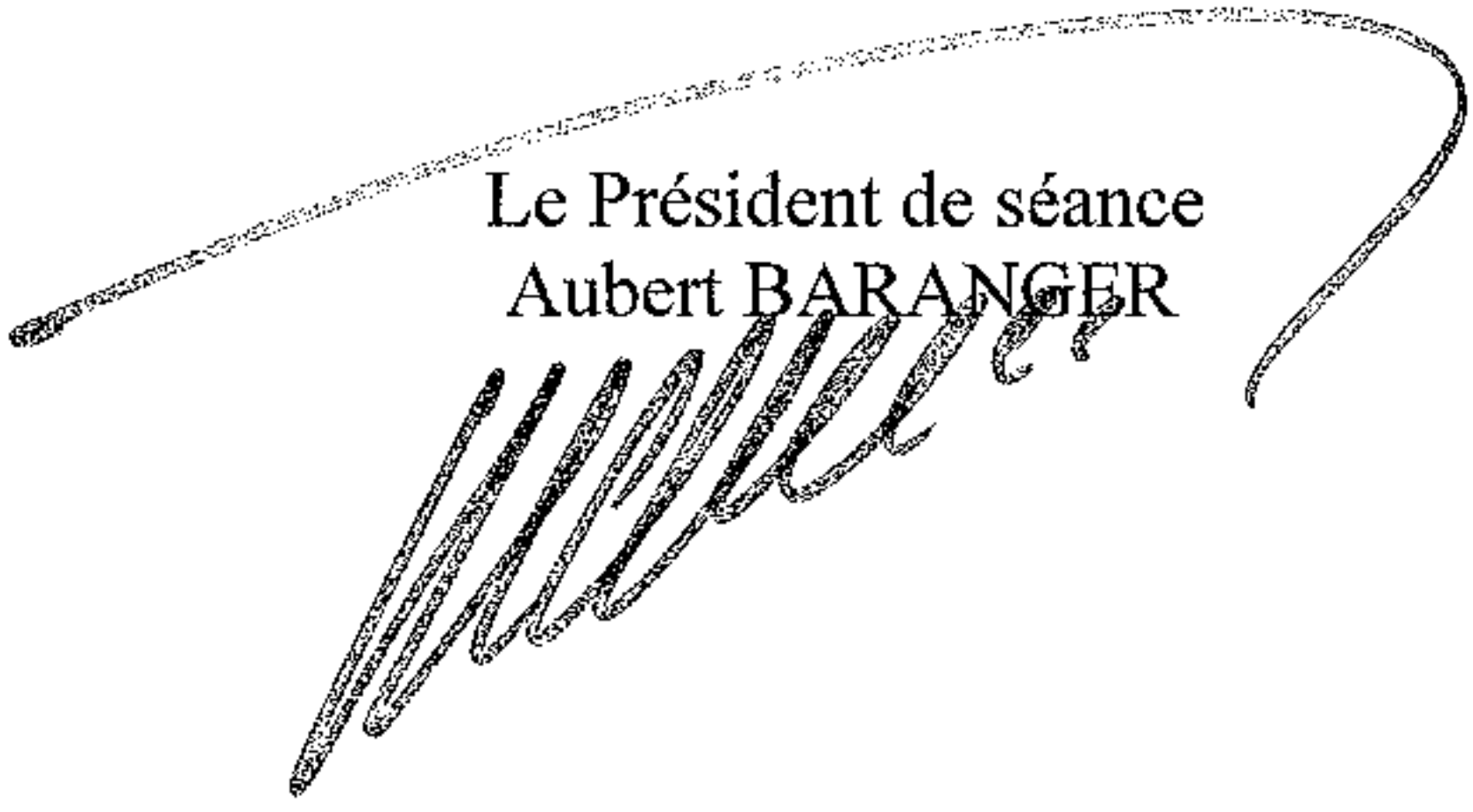
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance également gérant.

Le Président de séance
Aubert BARANGER





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SARL 39 MOTORS					
SIRET	8	4	0	2	2 0 8 0 0 0 0 0 1 4
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
4 ALLEE JEAN MONNET 77090 COLLEGIEN					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		GARAGE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice Imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
Autres PV imposables à 19 %					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse	
				N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse	
				N°	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
Nom					
État de résidence					
N°					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, Indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
Tél:				Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date :	
				Lieu :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire:	
				Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF)				Préstatitaire :	

Désignation de l'entreprise		3B MOTORS		Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise		4 ALLEE JEAN MONNET		77090	COLLEGIEN														
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>4</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td></tr></table>				8	4	0	2	2	0	8	0	0	0	0	0	1	4
8	4	0	2	2	0	8	0	0	0	0	0	1	4						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2										
1	2																		
1	2																		
				Exercice N clos le															
				<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>3</td></tr></table>		3	1	1	2	2	3								
3	1	1	2	2	3														
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		Net													
		1		2		3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *		028	38 007	030	31 826	6 181												
	Immobilisations financières * (1)		040		042														
	Total I (5)		044	38 007	048	31 826	6 181												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060	124 916	062		124 916												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	53 960	070		53 960												
		Autres * (3)	072	2 160	074		2 160												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	4 156	086		4 156												
	Charges constatées d'avance *		092	4 197	094		4 197												
	Total II		096	189 389	098		189 389												
Total général (I + II)		110	227 395	112	31 826	195 569													
PASSIF						Exercice N NET													
						1													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	10 000												
	Écarts de réévaluation					124													
	Réserve légale					126	268												
	Réserves réglementées *					130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *					131) 132													
	Report à nouveau					134	(198 551)												
	Résultat de l'exercice					136	3 077												
	Subventions d'investissement					137													
	Provisions réglementées					140													
Total I					142	(185 205)													
Provisions pour risques et charges					Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	294 466												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	13												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA Indiqué dans la case 169)					169 5 110) 172	10 300												
	Comptes courants d'associés					173	803												
	Autres dettes					175	75 192												
	Produits constatés d'avance					174													
	Total III					176	380 774												
Total général (I + II + III)					180	195 569													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SARL 3B MOTORS

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

31 12 2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	1 478 554
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services *		217	218	26 650
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	4

Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232 1 505 209

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	1 486 050
	Variation de stocks (marchandises) *				236	(81 000)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	47 217
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243	602		244	3 337
	Rémunérations du personnel *				250	31 367
	Charges sociales (cf. renvoi 360)				252	3 217
	Dotations aux amortissements *				254	19 350
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255	
	Dotations aux provisions				256	

Total des charges d'exploitation (II) 264 1 509 538

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	6	Charges financières (V)	294	3 719
---------------------------	-----	---	-------------------------	-----	-------

Produits exceptionnels (IV)				290	22 900
-----------------------------	--	--	--	-----	--------

Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	11 780
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			

Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
---------------------------------	--	--	--	-----	--

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	3 077
---	--	--	--	-----	-------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 3 077 314

RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248 330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249 251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
---	--	--	--	-----	--

DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138	
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345			
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643	

Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	3 077	354	
--	--------------------------------	-----	-------	-----	--

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables * 208.. 550..... dont imputés sur le résultat :			360	3 077

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370		372	
---	--------------------------------	-----	--	-----	--

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL 3B MOTORS**Néant ☐*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
	Autres	410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430		432		434		436							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456							
	Matériel de transport	460	62 957	462		464	24 950	466	38 007						
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476							
Immobilisations financières		480		482		484		486							
TOTAL		490	62 957	492		494	24 950	496	38 007						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial				495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516					
	Constructions			520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546					
	Matériel de transport			550	25 646	552	19 350	554	13 170	556	31 826				
	Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566					
TOTAL				570	25 646	572	19 350	574	13 170	576	31 826				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values							
								Court terme*		Long terme					
	①	②		③		④		⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
	1														
	2														
	3														
	4														
	5														
	6														
	7														
8															
9															
10															
Total	578	580	582	584	586	581	587	589							
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595						
TOTAL				596		585	597	599							

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 3B MOTORS			Néant ☒				
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605		607			
	Autres provisions réglementées *		610	612	614		616			
Provisions pour risques et charges			620	622	624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634		636			
	Sur stocks et en cours		640	642	644		646			
	Sur comptes clients		650	652	654		656			
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664		666			
TOTAL			680	682	684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial		681		683						
Autres immobilisations incorporelles		700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains		710		715	2					
Constructions		720		725	3					
Installations techniques, matériel et outillage		730		735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740		745	5					
Matériel de transport		750		755	6					
Autres immobilisations corporelles		760		765	7					
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	208 550						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter					
Déficits imputés			983	3 077						
Déficits reportables			984	205 473						
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870	205 473						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325	381			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	380			
N° du centre de gestion agréé						388				
Montant de la TVA collectée						374				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise3B MOTORS

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2023

et clos le : 31/12/2023

Données en nombre de mois

12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

376

Dont apprentis

657

Dont handicapés

651

Effectifs affectés à l'activité artisanale

861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

108

1 505 204

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées

118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges

105

TOTAL 1

108

1 505 204

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

115

4

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

143

Subventions d'exploitation reçues

113

Variation positive des stocks

111

81 000

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

153

TOTAL 2

144

81 005

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats

121

1 486 050

Variation négative des stocks

145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances

125

47 217

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.

310

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

148

1

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

150

TOTAL 3

152

1 533 268

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)

137

52 941

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF

117

52 941

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre

020

☒

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)

022

1 505 204

Effectifs au sens de la CVAE *

023

1.00

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)

026

Période de référence

024

01012023

016

31122023

Date de cessation

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salaires »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 3	SIREN	8 4 0 2 2 0 8 0 0
Dénomination de l'entreprise	3B MOTORS		
Adresse (voie)	4 ALLEE JEAN MONNET		
Code postal	7 7 0 9 0	Ville	COLLEGIEN
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902 9999
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :			
Forme juridique	SARL	Dénomination	AUBERT GROUPE
N° SIREN (si société établie en France)	4 2 2 4 3 5 0 8 1	% de détention	99.99
Nb de parts ou actions	9999		
Adresse N°	4	Voie	ALLEE JEAN MONNET
Code postal	77090	Commune	COLLEGIEN
Pays	FR		
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :			
Titre (2)		Nom patronymique	
Prénom(s)			
Nom marital		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Naissance : Date		N° Département	
Commune		Pays	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Tire (2)		Nom patronymique	
Prénom(s)			
Nom marital		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Naissance : Date		N° Département	
Commune		Pays	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant ☒

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3 SIREN 8 4 0 2 2 0 8 0 0
Dénomination de l'entreprise 3B MOTORS
Adresse (voie) 4 ALLEE JEAN MONNET
Code postal 7 7 0 9 0 Ville COLLEGIEN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD